



Vol effectuée par un enfant au domicile de ses parents

Par **jeanne972_old**, le **14/05/2007** à **02:29**

bonjour

je me tourne vers vous car je ne sais comment faire pour venir en aide à mes parents. Mon frere agé de 36 ans (marié, salarié) a profité de l'absence de mes parents partis en vacances pour fouiller leur maison et leur dérober toutes leurs économies. La somme est très importante. Que peuvent ils faire légalement? Les deux doivent-ils être d'accord pour faire quelque chose?

Il est à noter qu'un arrangement amiable avec mon frere n'est pas envisageable

Merci pour tous les renseignements que vous pourrez m'apporter

Cordialement

MME JEANNE

Par **Christelle_old**, le **14/05/2007** à **14:09**

Bonjour,

Malheureusement le vol entre parent et enfant n'existe pas. C'est une information un peu étrange je le sais. Mais c'est l'état actuel de la loi.

Il serait bon de consulter un avocat qui étudiera si une plainte différente peut être portée. Sur l'effraction ou l'abus de confiance...

Ils sont tous les deux propriétaires des biens s'ils sont mariés... Donc l'action d'un seul suffit (j'imagine que l'un des deux répugne à agir contre son propre fils)

A titre personnel il ne peuvent guère que reprendre leurs clés.

Par **jean**, le **10/05/2011** à **15:02**

[A titre personnel il ne peuvent guère que reprendre leurs clés.]

Faux : on a quand même le droit de demander au juge la restitution matériel de tout bien nous appartenant ! Encore heureux !

Par **jean**, le **10/05/2011** à **15:03**

[A titre personnel il ne peuvent guère que reprendre leurs clés.]

Faux : on a quand même le droit de demander au juge la restitution matériel de tout bien nous appartenant ! Encore heureux !